

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet NORHOME sur la commune principale de l'AIOT 1080 Avenue des 2 Vallées 59554 Raillencourt-Sainte-Olle.

La référence de votre dossier est A-3-6UKER365 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 28/03/2023 à 18h23 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **83409649700187**

Organisme : **SOCOTEC ENVIRONNEMENT**

Nom : **MONTJOTIN**

Prénom : **HERVE**

Fonction : **PRESIDENT**

Personne morale

N° SIRET **53388685900024**

Raison sociale **NORDHOME**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

1080 AV DES DEUX VALLEES

59554

59554 RAILLENCOURT STE OLLE

Signataire

Nom : **HOUSSEAU**

Prénom : **Jérôme**

Qualité : **Directeur**

Référent

Nom : **HOUSSEAU**

Prénom : **Jérôme**

Fonction : **Directeur**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **NORHOME**

Description des activités :

La société RAPIDHOME est spécialisée dans la fabrication de mobil-homes et autres locaux d'agrément. Elle souhaite développer son marché sur le Nord de la France, l'Allemagne, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas la Suède ... La société RAPIDHOME a donc fait le choix d'implanter une nouvelle société nommée NORDHOME afin de développer sa commercialisation. NORDHOME s'installe dans les anciens locaux de la société Life Plastic, sur le territoire de Raillencourt-Sainte-Olle, au niveau de la zone Actipole. Le process de fabrication intègre l'ensemble des étapes d'assemblage depuis la fabrication du module (support, parois, couverture, isolation, etc...) et l'aménagement intérieur (mobilier, plomberie, équipement, etc...). Pour ces différentes étapes, le site possède un atelier de menuiserie permettant la découpe en sur-mesure des bardages extérieurs, des panneaux d'aménagement intérieurs et des meubles (mélanimé). Les capacités de production projetées entraînent une puissance électrique de l'atelier de travail de travail du bois de 148 kW (Scie panneaux + préhenseur / Scie meuble + préhenseur / Scies radiales / Plaqueuse / Commandes numériques / Tronçonneuse / aspiration).

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **1080 Avenue des 2 Vallées 59554 Raillencourt-Sainte-Olle**

X : 714199

Y : 7010549

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2410	2410-2	Travail du bois et matériaux combustibles analogues	148 kW	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **700**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

Les seules eaux résiduaires sont les eaux sanitaires. Les activités de stockage et de fabrication, ainsi que le fonctionnement de l'installation ne génèrent pas de rejets industriels.

L'exutoire des eaux résiduaires :

Sur le réseau collectif avec station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Les machines de travail du bois émettent des poussières de bois en fonctionnement. Le trafic routier lié à l'approvisionnement des matières est également à l'origine de fumées d'échappement dans l'atmosphère. Il y a également les installations de combustion pour le chauffage des ateliers, alimentées au gaz naturel.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Les poussières sont aspirées à la source au niveau de chaque machine par un réseau de canalisations permettant l'assainissement de l'ambiance de travail de l'atelier. La centrale d'aspiration est équipée d'un cyclone (situé en extérieur) pour le traitement des rejets (poussières).

Autres sources :

RAS

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les bureaux et locaux sociaux sont à l'origine de Déchets Industriels Banals (DIB) (valorisation énergétique et/ou recyclage selon matières). Le travail du bois peut également générer des chutes de bois issus de la découpe des matières premières. Ces matières, tout comme les poussières récupérées du cyclone sont valorisées. Quelques déchets industriels dangereux peuvent ponctuellement être générés par les activités de maintenance. Ils sont collectés, stockés et éliminés conformément à la réglementation selon des filières agréées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Poteaux Incendie au niveau de la zone Actipole. Réseau de PI sur le site en périphérie du bâtiment. Extincteurs dans les ateliers et à proximité des aires de stockages de bois extérieures + Système de Sécurité Incendie (alarme incendie, déclencheurs manuels,...) + Robinets Incendie Armés existants dans les ateliers

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

Mandat Déclaration ICPE NORHOME Cambrai v1.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

ICPE_situation_1-1000.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

ICPE_ensemble_1-500.pdf